

CADRE DE PRESENTATION DES PROJETS

Il est recommandé aux postulants de bien suivre les différents items de ce cadre de présentation. Le projet doit être rédigé en français

Titre du projet : Désignation de l'action proposée.

1. Opérateur : capacités humaines, techniques et financières – Expertise.

Présentation de l'organisation qui pilote le projet : identification, responsables, description succincte des actions déjà menées, des résultats obtenus et des partenariats passés notamment avec d'autres opérateurs ou les structures officielles nationales ou locales. Dans le cas d'associations situées en France, il est nécessaire de s'appuyer sur une association locale, source de l'idée du projet ou du moins de l'expression du besoin, et participant effectivement à la mise en œuvre du projet. L'identification administrative de l'association locale est requise.

2. Analyse du contexte. (Maximum 25 lignes)

Présentation globale de la situation du pays, de la région, et **surtout du contexte local** qui explique et justifie un besoin particulier en termes de santé ou de difficulté d'accès aux soins. Présentation, éventuellement, des indicateurs de santé disponibles et des grandes lignes des politiques nationales dans le domaine si cela contribue à montrer l'intérêt du projet.

3. Objectifs du projet

Définition de l'objectif global fixé : domaine à améliorer ou problème à résoudre.

Enumération des objectifs spécifiques qui doivent permettre d'atteindre l'objectif global.

Préciser l'adéquation, ou intégration éventuelle, avec les politiques publiques nationales dans le domaine concerné.

Fournir l'approbation éventuelle d'une autorité régionale ou nationale de santé.

4. Résultats attendus et cohérence avec les objectifs

Préciser les résultats attendus pour chaque objectif spécifique du projet au terme des actions envisagées, et montrer leur cohérence avec les objectifs.

5. Description des activités à réaliser pour atteindre les objectifs

Donner une description précise des actions qui seront mises en œuvre, de leur organisation pratique, et des étapes préparatoires nécessaires. Des étapes intermédiaires seront prévues pour les projets programmés sur plusieurs années. Dans les programmes de prévention ou de formation, le contenu de la formation doit être détaillé, préciser les messages fondamentaux et ce qui doit être retenu par les participants. Les formateurs doivent être clairement identifiés, en précisant leurs compétences particulières pour la formation prévue. Concernant la mise en place d'équipements, il est nécessaire de prévoir comment seront faits l'entretien et la maintenance et quel en sera le financement. Préciser quelles sont les mesures envisagées pour la pérennité du projet à long terme.

Nous insistons sur le fait que ce chapitre du projet est l'un des plus fondamentaux de votre projet. C'est sur votre réalisme à prévoir et à décrire en détails les actions qui seront entreprises que sera en grande partie jugée la solidité de votre projet et votre capacité à le mettre en œuvre efficacement.

6. Echancier des activités

Indiquer la chronologie des différentes phases du projet

7. Faisabilité du projet dans le contexte local.

Montrer comment le projet est réalisable dans le contexte local, acceptable pour les populations ciblées, et réaliste en volume afin d'éviter l'épuisement des équipes chargées de la mise en œuvre.

8. Bénéfice pour les populations

Préciser à qui bénéficient ces actions, évaluer le nombre de personnes potentiellement bénéficiaires en fonction des besoins identifiés, et s'il s'agit de bénéfices immédiats ou long terme (prévention).

9. Efficacité et efficience des moyens mis en œuvre.

Décrire les moyens humains et matériels qu'il est prévu de mettre en place pour permettre d'aboutir aux objectifs.

Décrire les moyens mis en œuvre par les partenaires et éventuellement les services officiels en complément éventuel de votre action.

10. Budget prévisionnel

Fournir une description précise du budget prévu pour le projet, exposant les dépenses prévues pour chaque objectif spécifique, un prévisionnel détaillé exposant les dépenses prévues. Tous les travaux et les achats de matériaux ou de matériels seront mis dans le budget en fournissant des devis précis fournis par les prestataires en appui du budget. **Il est nécessaire de préciser, en détaillant, l'utilisation précise des fonds alloués**, en évitant les formules vagues du genre « organisation d'une séance de formation des personnels = x F CFA ou euros ». Si le budget prévisionnel dépasse l'allocation maximale accordée par le FSSN, il faudra préciser les autres sources de financement. ***En cas de cofinancement, l'action financée par le FSSN devra être ciblée et détaillée.*** Les projets à très gros budget dépassant de loin le financement accordé par le FSSN ne sont pratiquement jamais retenus pour notre financement.

Bien tenir compte des critères de non-éligibilité en matière de budget exposés plus haut.

11. Analyse d'impact du projet.

Evaluer les forces, les faiblesses et les risques prévisibles du projet. Exposer les mesures prévues pour faire face aux difficultés potentielles.

12. Indicateurs d'évaluation et de pérennité.

Décrire les opérations prévues pour suivre le déroulement du programme et mesurer ses résultats.

Présenter les critères d'évaluation et les paramètres qu'il est prévu de mesurer, avant et après les actions, afin d'évaluer leur efficacité et la cohérence avec les objectifs. Cette préparation de l'évaluation du projet est un élément très important de sa solidité.

Préciser ce qui est prévu pour la mise en place des moyens de transition vers une autonomie des acteurs et pour le transfert de compétences. Préciser ce qui est prévu pour assurer la pérennité du projet, pour les actions long terme, et comment sera organisé et financé l'entretien et la maintenance de matériels mis en en place.

Le Comité Scientifique tiendra compte, dans son évaluation, de tous les items du cadre de présentation.

Et, pour certains projets, il pourra être nécessaire d'ajouter une mention :

- Sur le respect du droit international : respect des recommandations internationales concernant les médicaments non utilisés (MNU) et l'envoi de substituts alimentaires hors urgence.
- Sur l'éthique médicale : absence de toute discrimination dans l'accès aux soins.
Si le projet a été soumis à un comité d'éthique (local, national), son avis sera transmis.